



Gabarit pour appels multiples déposés par un représentant auprès de la CRÉF FICHE DE CONSEILS

Conseils généraux :

- Le [gabarit Excel Appels multiples déposés par un représentant auprès de la CRÉF](#) peut être utilisé uniquement pour le dépôt d'appels en vertu des articles 32, 33, 34 et 40 de la Loi sur l'évaluation foncière.
- Ne pas utiliser le gabarit Excel pour les appels en vertu de la Loi sur les municipalités ou les appels en vertu de la Loi sur la cité de Toronto.
- Tous les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être remplis. Si des informations obligatoires sont manquantes, la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) retournera au requérant le gabarit ainsi que les droits de dépôt exigés.

Code du représentant et conseils relatifs au paiement des droits exigés :

- Le représentant doit entrer son code unique. Si vous n'avez pas de code, faites parvenir un courriel à cet effet à arb.registrar@ontario.ca pour en obtenir un avant de remplir le gabarit.
- Le gabarit Excel calculera automatiquement le nombre d'appels ainsi que le total des droits à soumettre à la CRÉF à l'aide du [Formulaire de paiement pour appels multiples déposés par un représentant auprès de la CRÉF](#).
- Pour chaque gabarit, le représentant peut soumettre jusqu'à 650 appels ou pour un total de droits s'élevant à 99 999 \$, selon la première éventualité. Si un gabarit avec plus de 650 appels ou un paiement excédant 99 999 \$ est soumis, la CRÉF retournera au requérant le gabarit de même que les droits de dépôt.

Conseils relatifs à l'entrée d'un appel :

- Sélectionnez le type de bien qui convient dans la première colonne : Type de bien. Reportez-vous au [tableau des droits requis de la CRÉF](#) pour déterminer le type de bien et les droits de dépôt exigés.
- Pour naviguer dans le gabarit, utilisez la touche « Tab » ou les touches fléchées droite/gauche pour passer d'un champ à l'autre.
- Pour effacer des données, cliquez avec le bouton de droit sur la ou les cellules sélectionnées, puis sélectionnez « Supprimer le contenu ».
- Les champs « Type de propriété », « N° d'article », « Type d'appel », « Motif de l'appel » (1 et 2) et « Bilingue » sont dotés de menus déroulants.
- Les colonnes suivantes comportent une limite de 28 caractères (espaces inclus) :
 - Nom de la société ou prénom et nom du premier appelant
 - Prénom et nom du premier appelant ou prénom et nom du deuxième appelant
 - Adresse de l'appelant : lignes 1, 2 et 3

Soumettre les appels et le paiement :

Si vous souhaitez déposer pour plusieurs années d'impositions ou articles sous le même numéro de rôle, communiquez avec la CRÉF une fois que les appels auront été traités. Un accusé-réception sera diffusé aux requérants une fois que les appels auront été traités.